



Appel de fonds par la ste de gerance

Par **Beaufreton**, le **13/08/2010** à **17:49**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement en dordogne acheté en de robien. Ce logement est sans locataire depuis septembre 2009. J'avais déjà rencontré le cas précédemment et alors le règlement trimestriel des charges ne m'avait jamais été réclamé puisque j'avais opté pour le prélèvement sur mon compte de gérance en déduction de l'encaissement des loyers. L'arriéré avait été récupéré par l'agence sur les 1ers loyers versés par le nouveau locataire.

Cette fois ils me demandent de leur envoyer un chèque dans les plus brefs délais. Ont-ils le droit de changer tout à coup de méthode de règlement?

Merci de votre réponse.